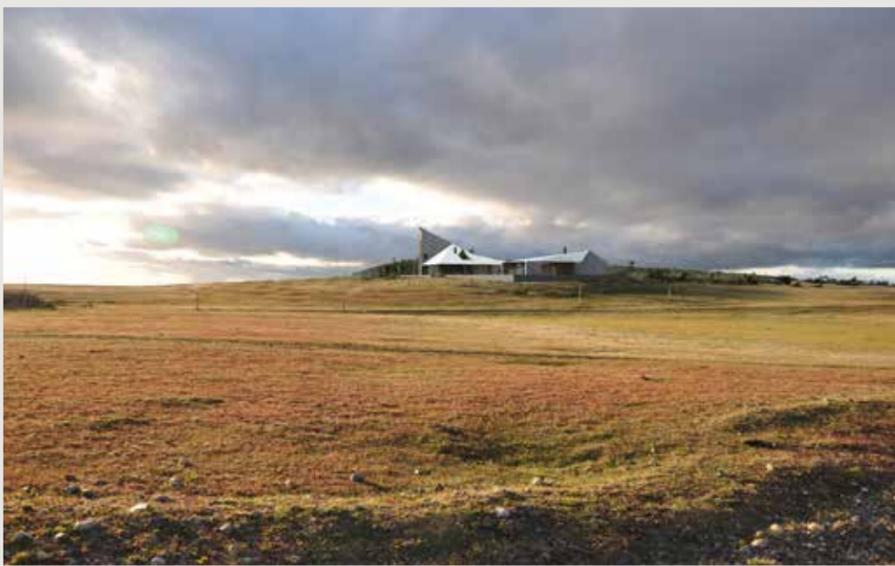


## UNE COLLABORATION TRANSATLANTIQUE GAGNANT-GAGNANT

L'internationalisation est difficilement planifiable et repose souvent sur d'heureux concours de circonstances, une bonne dose de curiosité et la passion du métier, comme en témoignent les activités du bureau d'architecture Richter Dahl Rocha & Associés de Lausanne, hôte du troisième meeting export.

Une expansion durable vers de nouveaux marchés se doit d'être soigneusement préparée. Mais, comme si souvent dans la vie, le hasard joue également un rôle très important en la matière. Le bureau lausannois Richter Dahl Rocha & Associés architectes (RDR), hôte du troisième meeting export de SIA-International, en est un bon exemple. Tout a commencé avec la rencontre des architectes Jacques Richter de Lausanne et Ignacio Dahl de Buenos Aires lors d'un master aux Etats-Unis. En 1993, leur amitié les conduit à reprendre ensemble le bureau du père de Jacques Richter à Lausanne. Le seul fait de s'associer les prédestine déjà à s'ouvrir vers l'international. En 2005, deux collaborateurs argentins retournent dans leur pays d'origine et créent une antenne du bureau à Buenos Aires. Une collaboration étroite se tisse avec RDR à Lausanne, qui perdure aujourd'hui. Une situation idéale en tout point, comme l'expliquent Jacques Richter et Ignacio Dahl à l'auditoire attentif réuni le 3 juin 2015 à Lausanne pour le meeting export.

La coopération avec Buenos Aires permet non seulement d'élargir les possibilités de mandats à l'Argentine et l'Uruguay. Fort d'une longue expérience de la culture de la planification et du bâti en Suisse, le bureau argentin peut également développer certains projets suisses de RDR à Buenos Aires, de l'avant-projet à la mise à l'enquête. Aussi bien la maîtrise du contexte suisse que la bonne connaissance de la culture d'entreprise de RDR facilitent la collaboration internationale. Lausanne doit toutefois bien encadrer les différentes interfaces; des séances régulières, par visioconférence ou en personne, sont indispensables. Le surplus de travail de coordination est cependant compensé par de plus faibles coûts de main-d'œuvre en Argentine; les collaborateurs, hautement qualifiés, fournissent un travail d'excellente qualité. Il est dans l'intérêt des deux parties que le bureau de Buenos Aires reçoive un nombre suffisant de mandats lui assurant une stabilité: gains d'efficacité pour Lausanne, carnets de commandes pleins pour Buenos Aires. Quant au processus créatif de conception, il est assuré en collaboration entre Lausanne et Buenos Aires.



Project « Estancia » en Patagonie pour un client privé (© RDR Arquitectos)

### Une remise en question permanente des solutions existantes

Grâce à cette collaboration internationale, RDR est plus compétitif en termes de coûts et son expérience transnationale accroît ses compétences et son attrait auprès des mandants. S'adapter sans cesse à de nouveaux marchés et à leurs règles du jeu, aux différentes problématiques spatiales et conditions climatiques, ainsi qu'aux matériaux locaux présuppose une remise en question permanente des solutions et approches existantes et, par la force des choses, pousse à innover. RDR exporte ses prestations d'étude et importe de nouvelles connaissances et expériences. Les activités internationales de ces architectes ne se limitent pas à l'Argentine et l'Uruguay. Leur curiosité et ouverture d'esprit les amènent aussi fréquemment à la réalisation de projets exotiques – tels que la résidence d'un cheikh en Arabie saoudite ou deux complexes sportifs construits à Haïti et en Zambie pour le compte du Comité International Olympique (CIO).

L'exposé passionnant délivré lors du meeting export n'a laissé aucun doute sur le fait que l'engagement international des partenaires de RDR est plus qu'une simple activité commerciale, il s'agit d'un véritable enrichissement culturel, social et professionnel.

D'autres meetings export sont prévus à l'avenir. Les informations détaillées relatives aux meetings actuels sont publiées dans le programme Form sur [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form). Avez-vous des idées ou des suggestions pour un prochain meeting export? N'hésitez pas à nous contacter, vos contributions sont les bienvenues! [international@sia.ch](mailto:international@sia.ch)

Myriam Barsuglia, responsable SIA-International, [myriam.barsuglia@sia.ch](mailto:myriam.barsuglia@sia.ch)

### SÉANCE ZN 2/2015 – PUBLICATION DE LA NORME SIA 199 ET DU CAHIER TECHNIQUE SIA 2001

Lors de sa deuxième séance de l'année, la commission centrale des normes (ZN) a approuvé la publication d'une norme et d'un cahier technique ainsi que le lancement des projets de quatre normes et deux cahiers techniques.

La ZN, réunie le 19 juin 2015, a donné son imprimatur à la norme SIA 199 *Etude du massif encaissant pour les travaux souterrains* et au cahier technique SIA 2001 *Matériaux de construction isolants – Valeurs thermiques déclarées et autres données relatives à la physique du bâtiment*. A l'avenir, les données et caractéristiques des matériaux de construction incluses dans le cahier technique SIA 2001 seront exclusivement publiées et mises à jour périodiquement sous forme électronique sur le site Internet [www.sia.ch/registre](http://www.sia.ch/registre).

Un recours contre l'approbation de ces publications peut être déposé auprès du comité de la SIA jusqu'au 10 août 2015.

Par ailleurs, la ZN a donné son feu vert au lancement des projets suivants:

- révision de la norme SIA 272:2009 *Étanchéité et drainage d'ouvrages enterrés et souterrains* et de la prénorme SIA 118/272:2009 *Conditions générales pour la construction à la SIA 272*;
- révision de la norme SIA 385/1:2011 *Installations d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments – Bases générales et exigences*;
- révision du cahier technique SIA 2026:2006

*Utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments*;

- nouveau cahier technique SIA 2057 *Structures porteuses en verre* (titre provisoire);
- nouvelle norme SIA 387/4 *Electricité dans les bâtiments – Eclairage – Calcul et exigences*;
- nouveau cahier technique SIA 2056 *Electricité dans les bâtiments – Besoins d'énergie et puissance requise*.

La norme SIA 387/4 et le cahier technique SIA 2056 ont pour but de remplacer la norme SIA 380/4:2006 *L'énergie électrique dans le bâtiment*. Cette substitution s'inscrit dans un contexte de mutations profondes du secteur de l'éclairage, notamment en raison de nouveaux produits à faible consommation d'énergie. Les exigences stipulées dans la norme SIA 380/4:2006 sont devenues obsolètes et doivent donc être adaptées aux nouvelles conditions du marché. La nouvelle norme SIA 387/4 traitera uniquement de l'éclairage. Le cahier technique SIA 2056 décrira une méthode de calcul simple pour les besoins d'énergie et la puissance requise, avec la même profondeur de calcul pour toutes les utilisations et pouvant être appliquée dans la phase initiale du projet. Un outil de calcul est également prévu, intitulé *Electricité dans les bâtiments dans l'avant-projet*.

Les membres de la commission ont accepté les projets proposés de révision de la norme SIA 261/1:2003 *Actions sur les structures porteuses – Spécifications complémentaires*, de révision du cahier technique SIA 2032:2010, *L'énergie grise des bâtiments*, et d'élaboration de nouveaux cahiers techniques: *Mesurage et appréciation de l'enrobage de l'armature et Bases pour l'élaboration des projets et actions sur des ouvrages temporaires*. Concernant ce dernier, les termes « ouvrages temporaires » et « types d'ouvrages » ainsi que la durée d'utilisation des ouvrages temporaires doivent encore être définis ou clarifiés en prévision du lancement du projet.

La ZN a confié à la nouvelle commission des normes environnementales et du développement durable (KNU) le projet d'élaborer un cahier technique SIA générique et transversal sur le thème des dangers naturels. A cette fin, la KNU constituera un groupe de travail homogène, composé entre autres de représentants des commissions sectorielles des normes du bâtiment et des normes de structures porteuses, chargé de préparer une proposition de projet. Dans ce cahier technique, le champ d'application de la norme SIA 261/1:2003, qui sera révisée, doit être respecté.

La commission centrale a confirmé le cahier des charges de la KNU. Les membres proposés pour faire partie de cette commis-

sion ont été élus à l'unanimité, à une exception près. Barbara Sintzel assurera la présidence de la KNU et siègera à la ZN. Son élection à la ZN aura lieu lors de la prochaine assemblée des délégués en 2016. Enfin, Francesco Valli a été nommé membre de la commission sectorielle des normes de structures porteuses (KTN).

Giuseppe Martino dirige le département Normes du bureau de la SIA, [giuseppe.martino@sia.ch](mailto:giuseppe.martino@sia.ch)

### SÉANCE ZO 2/2015 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

La commission centrale des règlements (ZO) a approuvé la première ligne directrice relative au règlement SIA 144 et nommé deux ingénieurs à la commission SIA 142/143 pour en renforcer les rangs.

Réunie pour sa 168<sup>e</sup> séance le 25 juin 2015, la ZO a donné son imprimatur aux documents suivants:

- Ligne directrice pour le règlement SIA 144 *Principes de mise en concurrence pour prestations de nature intellectuelle dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement conformément au Règlement SIA 144*. Lors de la publication du règlement SIA 144 *Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture*, la commission avait déjà annoncé la mise à disposition d'instructions complémentaires sous la forme de lignes directrices. A l'heure actuelle, quatre documents de ce type sont prévus, sur les sujets suivants: Principes, Méthode à deux enveloppes, Structure des appels d'offres et Critères d'aptitude et d'adjudication. La première de ces lignes directrices sera disponible à partir de septembre 2015.
- Ligne directrice SIA 142i-103 *Détermination de la somme globale des prix* et ligne directrice SIA 142i-301 *Envoi des dossiers par la poste*. Ces deux documents n'ont été que légèrement modifiés. Les versions mises à jour peuvent être téléchargées gratuitement dès août 2015 sur [www.sia.ch/142i](http://www.sia.ch/142i).

En outre, la ZO a donné son feu vert à la mise en consultation de la norme SIA 125 *Variations de prix: Procédure selon la méthode paramétrique pour les prestations des entrepreneurs généraux et totaux*. Cette norme vient compléter la famille des normes sur le renchérissement SIA 121 à 126. Les documents y relatifs seront disponibles à compter du 15 juillet 2015 sur [www.sia.ch/consultations](http://www.sia.ch/consultations).

### Elections

Pour la première fois, un représentant de la commission SIA 106 concernant les prestations et les honoraires des géologues a pris part à une séance de la ZO. Il s'agissait du président de la commission Luca Bonzanigo. L'implication personnelle de la commission SIA 106 revêt une importance particulière, notamment eu égard à la révision éventuelle du règlement SIA 106.

Massimo Laffranchi, ingénieur civil, et Daniel Stadler, ingénieur CVC, ont été nouvellement élus à la commission SIA 142/143. La ZO se félicite de ce choix et espère ainsi que les concours et les mandats d'étude parallèles (formes de mises en concurrence basées sur la solution) gagneront aussi en importance dans le secteur de l'ingénierie.

Enfin, la ZO a élu Bernhard Widmer en tant que président de la nouvelle commission SIA 125 et Andreas Steiger en tant que président de la commission SIA 144. Ce dernier succède au président de longue date Giuliano Anastasi. La ZO remercie Giuliano Anastasi pour son engagement indéfectible au service de la SIA.

Michel Kaeppli est responsable du département Règlements de la SIA, [michel.kaeppli@sia.ch](mailto:michel.kaeppli@sia.ch)

### RAPPORT CONJONCTUREL POUR LA BRANCHE DES ÉTUDES 2/2015 – SOLIDITÉ DU SECTEUR DES ÉTUDES POUR LA CONSTRUCTION

L'abandon en janvier du taux plancher du franc face à l'euro demeure le sujet économique le plus débattu en Suisse. Le secteur des études pour la construction ne s'en montre pour l'heure pas affecté, avec un marché des affaires qui reste stable.

Trois mois après l'abandon du taux plancher du franc face à l'euro, les premières retombées concrètes pour l'économie suisse se font jour: de nombreuses entreprises, en particulier dans les branches exportatrices, augmentent le temps de travail de leur collaborateurs sans compensation salariale, envisagent de délocaliser leur production à l'étranger ou ont déjà commencé à réduire leurs effectifs. L'indicateur de l'emploi du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) est tombé à -6,2% au deuxième trimestre 2015. Ce chiffre négatif signifie que le nombre de sociétés qui préparent une réduction